

# Horaire des tirages

Date	Lieu du tirage	Prix
28 février	CHDL	Crédit-voyage de 10 000 \$ Crédit-voyage de 3 500 \$ 2 Crédits-voyage de 2 000 \$
27 mars	HPLG	Crédit-voyage de 3 500 \$ 2 Crédits-voyage de 2 000 \$
24 avril	HPLG	Crédit-voyage de 3 500 \$ 2 Crédits-voyage de 2 000 \$
28 mai	HPLG	Crédit-voyage de 3 500 \$ Crédit-voyage de 2 000 \$
26 juin	CHDL	Crédit-voyage de 3 500 \$ Crédit-voyage de 2 000 \$
31 juillet	CHDL	Crédit-voyage de 3 500 \$ Crédit-voyage de 2 000 \$
28 août	CHDL	Crédit-voyage de 3 500 \$ Crédit-voyage de 2 000 \$
25 septembre	CHDL	Crédit-voyage de 3 500 \$ Crédit-voyage de 2 000 \$
30 octobre	HPLG	Crédit-voyage de 3 500 \$ 2 Crédits-voyage de 2 000 \$
27 novembre	HPLG	Crédit-voyage de 3 500 \$ 2 Crédits-voyage de 2 000 \$ Crédit-voyage de 5 000 \$

# Modalités et règlements

1. Le prix du billet est de 165 \$.
2. Modes de paiement : 22 prélèvements sur la paie de 7,50 \$ (seulement offert aux employé(e)s détenteurs de poste au CISSS de Lanaudière), 1 chèque de 165 \$ daté du jour de l'achat du billet, par carte de crédit (Visa - Mastercard), 3 chèques de 55 \$ postdatés du 15-01-20, 15-05-20 et 15-09-20 ou 6 chèques de 27,50 \$ postdatés du 15-01-20, 15-03-20, 15-05-20, 15-07-20, 15-09-20 et 15-11-20.
3. Tout chèque sans provision amène une disqualification du détenteur jusqu'à remboursement, incluant les frais occasionnés.
4. Pour participer aux 27 tirages, le mode de paiement doit être déterminé avant le premier tirage (sauf pour les déductions à la source des employé(e)s).
5. La portion du billet non-payée par un gagnant doit obligatoirement être payée avant l'obtention du prix (sauf pour les déductions à la source des employé(e)s).
6. Les chèques postdatés devront être honorés par le gagnant avant qu'il ne puisse profiter de son prix.
7. Le gagnant d'un crédit-voyage ne sera plus éligible pour les tirages ultérieurs.
8. Le nombre de billets émis pour ce tirage est de 1700, numérotés de 0001 à 1700.
9. Le forfait-voyage ne comprend pas les assurances-voyage, les taxes locales, les pourboires et les repas (sauf si indiqué dans la description du voyage). Ils ne font donc pas partie de la valeur indiquée. Chaque gagnant du crédit-voyage a le choix, pour la valeur indiquée, d'une destination. Le gagnant devra défrayer la différence, s'il y a lieu. Le montant du --crédit-voyage doit être réservé sur un FORFAIT-VOYAGE, incluant le vol et l'hôtel. Des honoraires de 23 \$ + taxes par adulte sont applicables à la réservation. Le forfait-voyage n'est valide que pour une seule destination et ne peut être réparti en plusieurs voyages. Valide à l'extérieur du Québec seulement. À partir de la date du tirage, le gagnant aura un an pour effectuer son voyage en réservant auprès de l'agence **Club Voyages Lachenaie** (950, montée des Pionniers, suite 100, Lachenaie, QC J6V 1S8, (450) 582-9195) ou **Club Voyages Albatros** (37, place Bourget Sud, Joliette, QC J6E 5E9, (450) 759-5551), selon la ville où le tirage a eu lieu.
10. Les gagnants doivent se présenter au bureau de la Fondation où ils ont acheté leur billet pour réclamer leur prix, et ce, dans les 60 jours suivants la date du tirage.
11. Advenant que le gagnant d'un forfait-voyage ne puisse voyager, il pourra céder son prix à la personne de son choix, aux mêmes conditions, en contactant sa Fondation pour connaître la procédure à suivre. Le gagnant peut aussi demander à recevoir son prix en argent (à 90% de la valeur du crédit-voyage).
12. La Fondation Santé Sud de Lanaudière, la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière et les organisateurs du tirage ne sont pas responsables des inconvénients qui pourraient survenir à la suite de la remise du prix.
13. Le personnel ainsi que les personnes oeuvrant à la Fondation Santé Sud de Lanaudière et à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière peuvent participer à cette loterie.
14. Les tirages auront lieu dès février 2020 à la cafétéria de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur (911, montée des Pionniers, Terrebonne, QC J6V 2H2) ou à la cafétéria du Centre hospitalier De Lanaudière (1000, boul. Sainte-Anne, Saint-Charles-Borromée, QC J6E 6J2) les 28 février, 27 mars, 24 avril, 28 mai, 26 juin, 31 juillet, 28 août, 25 septembre, 30 octobre et 27 novembre 2020.



**Fondation pour la Santé  
du Nord de Lanaudière**



**FONDATION  
SANTÉ  
SUD DE LANAUDIÈRE**